



FAITS SAILLANTS DU BUDGET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Ernie Steeves, ministre des Finances, a déposé le budget provincial du Nouveau-Brunswick 2021-2022 le 16 mars 2021.

Les prévisions du budget indiquent un déficit de 244,8 millions de dollars pour le prochain exercice 2021-2022 et une augmentation de 241 millions de dollars de la dette nette, qui s'élèverait à 14,1 milliards de dollars à la fin mars 2022. Le déficit prévu pour l'année financière 2020-2021 presque terminée se chiffre maintenant à 12,7 millions de dollars, comparativement à une projection de surplus de 92,4 millions de dollars pour le même exercice.

Concernant l'impôt sur le revenu, aucune augmentation ni diminution n'a été appliquée aux taux d'imposition des sociétés ou des particuliers pour 2021.

Les pages suivantes résument les changements annoncés dans le budget. Il est à noter que ces changements resteront à l'état de propositions tant qu'ils ne seront pas adoptés par le gouvernement provincial.

QUESTIONS FISCALES PERSONNELLES

Taux d'imposition sur le revenu des particuliers et tranches d'imposition

Le budget 2021-2022 ne modifie pas le taux d'impôt sur le revenu des particuliers de 2020. Les tranches d'imposition et les autres montants ont été indexés de 1,01 % pour tenir compte de l'incidence de l'inflation. Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition du Nouveau-Brunswick et les tranches pour 2021.

FOURCHETTE DE REVENU IMPOSABLE	TAUX D'IMPOSITION 2021
Premiers 43 835 \$	9,68 %
De 43 836 \$ à 87 671 \$	14,82 %
De 87 672 \$ à 142 534 \$	16,52 %
De 142 535 \$ à 162 383 \$	17,84 %
Plus de 162 383 \$	20,30 %

Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition marginaux les plus élevés combinés des gouvernements fédéral et provincial pour 2021, pour différents types de revenus.

TYPE DE REVENU	TAUX D'IMPOSITION COMBINÉ 2021
Revenu régulier	53,3 %
Gains en capital	26,65 %
Dividendes déterminés	33,51 %
Dividendes non déterminés	47,75 %

QUESTIONS FISCALES DES SOCIÉTÉS

Taux d'impôt sur le revenu des sociétés

Il n'y a pas de changement proposé aux taux d'imposition sur le revenu des sociétés. Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition du Nouveau-Brunswick et le plafond des petites entreprises pour 2021.

CATÉGORIE	TAUX D'IMPOSITION 2021
Taux général	14%
Taux de traitement et fabrication	14%
Taux pour revenu de placement	14%
Taux pour les petites entreprises	2,5 %
Plafond des petites entreprises	500 000 \$

Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition du revenu des sociétés des gouvernements fédéral et provincial pour 2021, pour différents types de revenus générés par une société privée sous contrôle canadien.

TYPE DE REVENU	TAUX D'IMPOSITION COMBINÉ 2021
Revenu des petites entreprises	11,5 %
Revenu actif de plus de 500 000 \$	29 %
Revenu de traitement et fabrication	29 %
Revenu de placement	52,7 %

AUTRES INITIATIVES

Taxe sur les émissions carboniques

À compter du 1er avril, la province augmentera sa taxe sur les produits émetteurs de carbone de 30 \$ à 40 \$ par tonne, comme l'exige le filet de sécurité fédéral. Cela se traduira par une augmentation de la taxe sur le carbone de 2,21 ¢ par litre d'essence et de 2,68 ¢ par litre de diesel.

Le Programme d'incitation au voyage Explore NB

Pour fournir un soutien continu au secteur du tourisme, le budget propose de renouveler le Programme d'incitation au voyage Explore NB, qui a offert aux résidents du Nouveau-Brunswick un rabais de 20 % sur les dépenses de voyage dans la province, encore cette année.

NOUS POUVONS VOUS AIDER

Votre conseiller financier peut vous aider à évaluer l'impact de ces propositions sur vos finances personnelles ou vos affaires commerciales, et vous montrer comment tirer profit de leurs avantages ou en atténuer l'impact.

**Pour en savoir plus, nous vous encourageons à discuter avec votre conseiller
et à consulter le site ci.com.**

Cette communication est publiée par Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI »). Tous les commentaires et renseignements contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'informations et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière d'investissement. Les données et les renseignements fournis par GMA CI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication. Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers, et GMA CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts.

Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document. L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou d'investissement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en vertu des renseignements contenus dans cette publication.

Le contenu de ce document ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Vous pouvez télécharger ce document aux fins de vos activités à titre de conseiller financier, à condition que vous ne modifiez pas les avis de droit d'auteur et tout autre avis exclusif. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quel que support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la nouvelle publication à n'importe quelle fin sont strictement interdits sans la permission écrite de GMA CI.

Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une société enregistrée de CI Investments Inc.

©CI Investments Inc. 2021. Tous droits réservés.

Publié le 17 mars 2021